

FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES

Le Directoire

Paris, le 28 juin 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) va lancer ce jour une procédure de sélection visant à attribuer plusieurs mandats de gestion d'actifs conformes à des critères d'investissement socialement responsable (ISR). Le FRR prévoit l'attribution au maximum de **six mandats de gestion d'actifs dont un mandat « stand by », pour un montant global indicatif de 600 millions d'euros**. Ce montant global pourra être augmenté en fonction de l'évolution des ressources du FRR. L'univers d'investissement concerné est réservé aux **larges et moyennes capitalisations européennes**.

Le lancement de cet appel d'offres marque la troisième étape de la stratégie mise en place l'année dernière et dont les deux premières portaient, d'une part, sur la prise en compte par les gérants du FRR des dix principes du Global compact de l'ONU dans l'analyse des actions des entreprises européennes et, d'autre part, la mise en place d'une politique active d'exercice des droits de vote du FRR sur la base de principes rendus publics. **Il illustre aussi les caractéristiques de la démarche du FRR face à cette question de l'investissement socialement responsable :**

- **il s'agit de construire dans la durée** et non de mener des opérations ponctuelles sans lendemain ;
- **il s'agit d'être ambitieux**, comme en témoigne, en particulier, les montants alloués à l'appel d'offres qui feront du FRR le premier investisseur institutionnel ISR européen en matière d'actions européennes ;
- **il s'agit de jouer sur plusieurs leviers d'action de manière pragmatique** car l'ISR reste encore largement un domaine d'expérimentation dans lequel il n'y a pas de standard de marché, ce qui veut aussi dire que le succès dépendra de la capacité de l'ensemble des acteurs à mobiliser des moyens humains et techniques.

L'approche retenue est une approche inclusive et multicritères. Il ne s'agit donc pas d'exclure a priori certains secteurs économiques de l'univers d'investissement des gérants mais de privilégier dans les investissements du FRR les entreprises qui présentent le meilleur profil au regard d'une analyse combinant les critères financiers et extra-financiers, tels que : **le respect du droit international et des droits fondamentaux au travail, le développement de l'emploi à travers l'amélioration de la qualité de la gestion des ressources humaines, les responsabilités environnementales des entreprises, le respect du consommateur et des règles de fonctionnement des marchés dans lesquels les entreprises opèrent**.

La première phase de cet appel d'offres, qui porte sur la sélection des candidatures, est ouverte ce jour. Les sociétés de gestion intéressées et disposant d'un agrément de gestion pour compte de tiers d'une autorité de régulation européenne, ont jusqu'au **jeudi 25 août, 12h30 heure française**, pour faire part de leur candidature au FRR. La procédure du Code des marchés publics français, est la même que celle utilisée par le FRR en 2003-2004. Elle fait aussi intervenir le Comité de sélection des gérants du Fonds. Elle devrait s'achever au tout début de l'année 2006.

N.B :Le dossier de candidature (règlement de Consultation et ses annexes) sera accessible ce jour via la plate-forme dédiée <http://www.achatpublic.com/accueil/fr/medias/index.php>. Celle-ci détaille tous les aspects du déroulement de l'appel d'offres. L'ensemble des documents liés à cette sélection sera également disponible ce jour sur le site internet du FRR www.fondsdereserve.fr